

LE TRI CHEZ VOUS

VOS DÉCHETS RECYCLABLES



DANS VOTRE CONTENEUR JAUNE (EN VRAC)



UNE RÈGLE SIMPLE :
JETEZ-Y VOS
EMBALLAGES VIDES !

Tous les 15 jours selon le calendrier ci-contre. La levée n'est pas prise en compte dans la TEOMi*.



Flashez ce code pour intégrer le calendrier sur l'agenda de votre smartphone et être alerté(e) la veille de chaque jour de collecte.

| | | | |
|-----------|----|----|----|
| JANVIER | 09 | 23 | |
| FÉVRIER | 06 | 20 | |
| MARS | 05 | 19 | |
| AVRIL | 02 | 16 | 30 |
| MAI | 14 | 28 | |
| JUIN | 11 | 25 | |
| JUILLET | 09 | 23 | |
| AOÛT | 06 | 20 | |
| SEPTEMBRE | 03 | 17 | |
| OCTOBRE | 01 | 15 | 29 |
| NOVEMBRE | 12 | 26 | |
| DÉCEMBRE | 10 | 24 | |

VOS DÉCHETS MÉNAGERS



DANS VOTRE CONTENEUR GRIS (DANS DES SACS)



Le collecteur passe chaque semaine. Ne sortez votre conteneur que lorsqu'il est plein car chaque levée compte dans la TEOMi*.

*TEOMi : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative



DANS VOTRE COMPOSTEUR



Les déchets de fruits et légumes vont dans le composteur

LE TRI EN POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

CONTENANTS EN VERRE



JOURNAUX & PAPIERS



VÊTEMENTS

Vêtements & linges propres et secs ainsi que des chaussures liées par paire. Le tout dans des sacs de 30 litres maximum.

Ne déposez pas d'articles humides ni souillés. N'oubliez pas qu'avant de les jeter, il est possible de leur donner une seconde chance : vente sur des sites ou lieux spécialisés seconde main, don à des proches ou à des associations, réutilisation en chiffon... Tous vos points d'apport volontaire disponibles sur : <https://refashion.fr/citoyen/fr/point-dapport?>



LE TRI EN DÉCHÈTERIE

Déposez en déchèteries les autres types de déchets. Voici la liste des déchets autorisés :

- Cartons
- Déchets verts
- Bois
- Cartouches d'encre
- Électroménagers
- Gravats
- Jouets
- Lampes et néons
- Ferrailles
- Piles et batteries
- Huiles
- Vêtements
- Peinture/radiographies/solvants
- Ameublement/literie
- Articles de bricolage & de jardin
- Articles de sport et de loisirs

NOS PARTENAIRES DONNENT UNE SECONDE VIE À VOS DÉCHETS



Corepile COLLECTER SES PILES, C'EST FACILE ! Toutes les piles et petites batteries usagées se recyclent, y compris les piles rechargeables. Rapportez-les dans un des 30 000 points de collectes Corepile. Trouvez le plus proche ici [www.jerecyclamespiles.com]
RECYCLER SES PILES, C'EST UTILE ! Jusqu'à 80 % des métaux contenus dans les piles et petites batteries sont extraits et réutilisés dans l'industrie.



EcoDDS a pour mission d'encourager au tri, de contribuer à la collecte et au traitement des déchets chimiques des particuliers.